



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

France ADOT

Question écrite n° 56066

Texte de la question

M. Patrick Delnatte attire l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur les revendications exprimées par l'Association pour le don d'organes et de tissus humains (ADOT). France ADOT rappelle que depuis sa fondation en 1969, elle n'a cessé de faire la promotion du don d'organes et de tissus humains, de distribuer gratuitement la carte du volontaire pour le don, et qu'elle a initié en 1996 la Journée nationale du don d'organes. Aussi, eu égard à son utilité publique, ainsi qu'au rôle et au travail de ses bénévoles, France ADOT exprime sa volonté de pouvoir travailler étroitement avec la nouvelle agence de biomédecine. Il lui demande donc de bien vouloir lui faire part de ses intentions sur ce point.

Texte de la réponse

Tout comme l'association France ADOT est un partenaire incontournable de l'Établissement français des greffes, notamment pour la journée nationale de réflexion sur le don d'organes et la greffe, elle l'est de la même façon pour l'Agence de la biomédecine, qui reprend les missions de communication et de sensibilisation sur le prélèvement et la greffe de l'Établissement français des greffes.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Delnatte](#)

Circonscription : Nord (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56066

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : solidarités, santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 janvier 2005, page 717

Réponse publiée le : 29 mars 2005, page 3360